

|   |   |  |                       |
|---|---|--|-----------------------|
|  |  | <b>REGLEMENT DE LA SEANCE<br/>DES DELEGUES</b> | 2 – 4<br>Enseignement |
|---|---|--|-----------------------|

## Séances des délégués de classes

Objectif :

- Collaborer ensemble au développement de l'EPM pour son enseignement, sa vie quotidienne et son ouverture.

Règles de la séance :

- Nous sommes adultes, nous avons des droits et des devoirs
- Nous sommes dans un monde de professionnels
- Avons le respect et l'écoute des autres – ce n'est pas un règlement de comptes
- Etant des adultes nous avons une manière posée d'exprimer les choses
- Ne sommes pas là pour critiquer, par contre, devons exprimer les points d'améliorations que nous observons, ceci avec objectivité

Organisation des séances :

- Durée 1h
- Participants = aléatoires =représentations EPM
- Envoi OJ avec fiche de compilation des points à discuter
- Procès-verbal avec liste des actions et des décisions

Remarque :

- Ne sommes pas toujours, vous et nous, en mesure de pouvoir répondre à tous.

|  |                     |              |
|--|---------------------|--------------|
| p:\fichiers\2-enseignement\2-4\séance délégués\2018-2019\règles séances.docx |                     | 28/01/2019   |
| Auteur : Zfpiri  | Statut : en vigueur | Page 1 sur 1 |